

Décision

Générale

colonial

Décision n° 28-429-1932 Allocations.

n° 28-429-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 août 1932

Numéro JO
n° 429 du 31/08/1932

Date du numéro
31 août 1932

TEXTE INTÉGRAL

il est accordé une allocation, de 50 francs par mois, pour frais d'études, au nommé Abdillahi Liban, fils de l'ex-sergent Liban Erey, décédé. Cette allocation sera payée mensuellement, à compter du 1^{er} juillet 1932, au nommé Doalé Ali, chargé d'assurer la nourriture et l'entretien de Abdillahi, sur la présentation d'un certificat de scolarité et d'assiduité délivré par le directeur de l'école laïque à Djibouti. Pendant les vacances scolaires, ce certificat ne sera pas exigé. La décision accordant au sergent Liban Erey un secours annuel de 1.200 francs est et demeure rattachée, pour compter du 1^{er} juillet 1932.